

Les soins ambulatoires en pleine mutation

Des défis de taille attendent les soins ambulatoires. Comment les prestations se présenteront-elles à l'avenir? **Marianne Pfister**, codirectrice d'Aide et soins à domicile Suisse, s'est prêtée au jeu des questions-réponses.

Interview: Barbla Rüegg



Quels sont aujourd'hui les principaux défis se posant dans le secteur des soins ambulatoires?

Marianne Pfister: D'une part, la demande est en forte hausse. L'essor des soins ambulatoires est dû tant à l'évolution médicale et démographique qu'à la règle « l'ambulatoire avant le stationnaire ». Même malades et infirmes, les personnes âgées tiennent à poursuivre le plus longtemps possible une existence autonome et à n'entrer en EMS qu'en dernier recours. La demande de soins et d'aide à domicile est donc appelée à augmenter encore.

D'autre part, les cas présentent une complexité croissante. Grâce aux progrès de la médecine, les soins et l'assistance à domicile sont devenus possibles même dans des situations complexes. Qui ne rêve de mourir chez soi? D'où dans un contexte de vieillissement démographique, un risque accru de polymorbidité et de démence, et bien souvent des situations instables et complexes en matière de soins. Les besoins de main-d'œuvre qualifiée constituent naturellement un autre défi de taille. Il faut suffisamment de personnel formé

pour gérer la demande et la complexité accrue des tâches. Or l'aide et les soins à domicile subissent le contrecoup de la pénurie chronique de spécialistes dans le secteur de la santé. Selon des estimations, ce secteur aura besoin d'ici 2035 de près de 30% de personnel supplémentaire (rapport national 2021 sur la santé). Aide et soins à domicile Suisse fait donc tout pour offrir des conditions de travail attrayantes. La clientèle bénéficie quant à elle de soins de qualité. Il est important ici de mettre rapidement en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers.

Comment dans l'idéal, les soins ambulatoires seront-ils organisés et financés à l'avenir?

Les personnes âgées en particulier ont besoin de soins et d'une assistance irréprochables, ainsi que d'un soutien adéquat pour conserver leur autonomie le plus longtemps possible et vieillir dignement à la maison. Or si les prestations de soins sont financées par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les communes, le financement des prestations d'assistance laisse à désirer. Par exemple, toujours plus de com-

munes et de cantons réduisent leur cofinancement des prestations d'aide à domicile. À tort, sachant qu'il s'agit d'importantes prestations d'assistance ou de prévention. Les contacts réguliers avec des spécialistes sont au cœur de la prévention. De telles personnes identifieront de bonne heure tout changement de l'état de santé et adopteront les mesures qui s'imposent afin que la situation ne se dégrade pas. C'est rassurant pour les personnes prises en charge et les proches se sentent en confiance. Il est donc urgent de revoir la délimitation entre soins et assistance.

Que faut-il faire pour que les prestataires publics et privés d'aide et de soins à domicile collaborent et se complètent judicieusement?

La notion même d'organisation d'aide et de soins à domicile publique ou privée prête à confusion. Juridiquement parlant, il s'agit presque toujours d'organisations privées. On a plutôt affaire à deux modèles d'affaires distincts. Cer-

« La pénurie chronique de personnel qualifié dans le secteur des soins affecte aussi l'aide et les soins à domicile qui aura besoin, selon des estimations, de près de 30% de personnel supplémentaire d'ici 2035. »

taines organisations comportent une obligation de prise en charge communale et d'autres non. Les premières sont d'utilité publique et il leur incombe d'assumer tous les mandats, y compris les missions de courte durée. Ces dernières ne sont souvent pas rentables, à cause de la durée des trajets. Les organisations n'ayant pas d'obligation de prise en charge sont généralement à but lucratif et peuvent refuser des mandats. Il faut également tenir compte de ces différences au niveau du financement, et indemniser spécialement les prestations maintenues en réserve au titre de l'obligation de prise en charge.

La demande est forte et les deux modèles d'affaires sont nécessaires. Il importe encore que les soins soient de qualité optimale et fournis par du personnel qualifié, en effectif suffisant. La main-d'œuvre aura des conditions d'engagement équitables. Dès lors que ces conditions sont remplies, les deux modèles se complètent judicieusement. ■



Du personnel qualifié prodigue soins et assistance à domicile. Les proches aidant-e-s ont ainsi des moments de répit.

Photo: Spitex